

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de LOCTUDY

### Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme

**Du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021**

Par arrêté n°21-174 en date du 06/07/2021, Madame le Maire de LOCTUDY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PADD, zonage, règlement écrit ...).

A cet effet, Monsieur Jean-Jacques LE GOFF, Colonel de gendarmerie en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

L'enquête se déroulera à la mairie du 20 septembre 2021 à 9h au 22 octobre 2021 à 16h30 inclus (33 jours), aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de LOCTUDY (place des Anciens Combattants, 29750 LOCTUDY) ou par voie électronique : [plu@loctudy.fr](mailto:plu@loctudy.fr) au nom du commissaire-enquêteur.

Le dossier sera accessible à la mairie sur support papier et à partir d'un poste informatique dédié. Par ailleurs, le dossier de projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera consultable sur le site internet de la mairie : [www.loctudy.fr](http://www.loctudy.fr). Il intègre une évaluation environnementale au rapport de présentation.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :

- lundi 20 septembre 2021 de 9h à 12h
- jeudi 30 septembre 2021 de 14h à 16h30
- Mercredi 6 octobre 2021 de 9h à 12h
- samedi 16 octobre 2021 de 9h à 12h
- vendredi 22 octobre 2021 de 14h à 16h30

**Rappel:** en raison des mesures sanitaires en vigueur il est conseillé de se munir d'un stylo personnel pour les éventuelles inscriptions au registre d'enquête. Le Port du masque pourra être obligatoire en fonction des conditions sanitaires du moment.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire dans le délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications. Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public à la mairie et mention de l'approbation sera faite dans la presse.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est Mme Christine ZAMUNER, Maire de LOCTUDY.

Le Maire  
Christine ZAMUNER